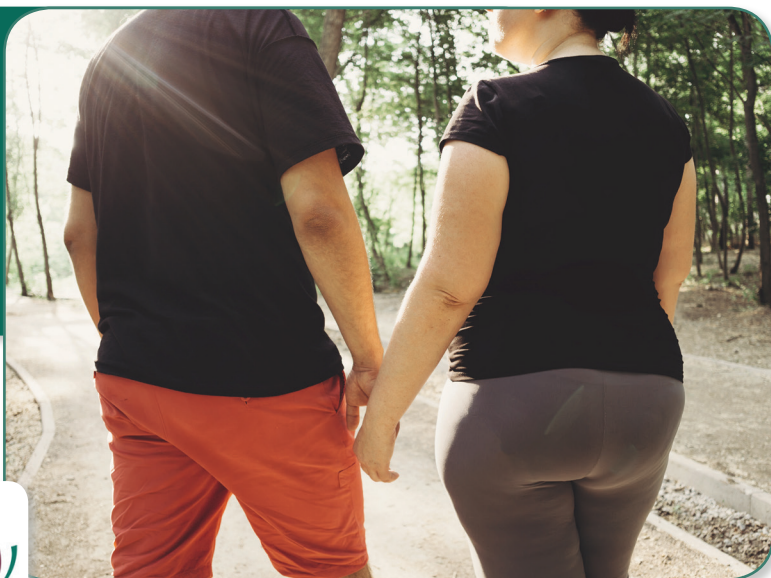


La chirurgie bariatrique

Vous avez choisi de consulter pour votre perte de poids dans un établissement adhérant à la charte de qualité PACO.



Vous allez bénéficier d'une prise en charge spécifique pour vous donner toutes les chances de réussite !

Opération ou pas ? Le traitement chirurgical n'est pas indiqué pour tous les patients souffrant d'excès de poids.

Si vous rentrez dans les critères d'une intervention chirurgicale, dans un établissement qui adhère au projet PACO, vous bénéficiez :

d'un parcours optimisé avant et après l'intervention, dont certains actes seront exceptionnellement pris en charge pour vous : consultations (diététique, psychologie), activité physique adaptée, dosages vitaminiques,...

d'un suivi prolongé qui permet de réduire les risques principaux de la chirurgie :

- complications de l'intervention,
- reprise de poids,
- réintervention pour reprise de poids ou complications,
- déstabilisation psychologique.

de la compétence d'une équipe formée par des centres experts de la région : les Centres spécialisés en obésité (CSO).



CSO Ouest - CHU Marseille
<http://fr.ap-hm.fr/site/cso-paca-ouest>
CSO Est - CHU Nice
<http://www.centre-obesite-nice-cotedazur.fr>

Vous vous engagez à suivre un parcours personnalisé, qui vous soutiendra dans votre perte de poids.

Les établissements PACO mettront tout en œuvre pour favoriser la préparation et le suivi de l'opération, et comptent sur votre implication active.



Informations aux patients | Expérimentation PACO

Les données de santé recueillies lors du parcours font l'objet d'un traitement informatisé par l'association CERON-PACA qui porte le projet PACO.

Ces données sont destinées au suivi du parcours, à l'évaluation de la prise en charge et peuvent contribuer à de la recherche*.

L'accès à ces données est strictement limité dans l'établissement aux seules personnes qui sont tenues d'en avoir connaissance de par leur fonction, c'est-à-dire aux équipes de soins qui vous suivent. Certaines de vos données peuvent également être accessibles à des tiers de l'établissement, notamment aux prestataires ou à toute entité ou organisme, de droit privé ou de droit public, amené à traiter les présentes données en vertu d'une obligation légale, réglementaire, conventionnelle ou de recherche. Dans le cadre de l'expérimentation PACO (prévue par l'article 51 de la Loi de financement de la Sécurité Sociale) ces données seront transmises à la Caisse nationale d'Assurance Maladie (Cnam).

Ces données sont conservées par le CERON-PACA pendant la durée du projet.

Le CERON-PACA protège vos données à caractère personnel en mettant en place des moyens de sécurisation physique et logique afin de protéger vos données personnelles des accès non autorisés, de l'usage impropre, de la divulgation, de la perte et de la destruction.

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), vous disposez des droits suivants relatifs aux données vous concernant dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, à savoir :

- droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant,
- droit de rectification des données personnelles qui seraient inexactes,
- droit à l'effacement des données à caractère personnel,
- droit à la limitation du traitement, notamment si le traitement venait à être remis en cause,
- droit à la portabilité des données que vous avez fournies au responsable de traitement.

Tous les droits dont vous disposez s'exercent auprès du délégué à la protection des données (DPO) de votre établissement :

Coordonnées du DPO

Courriel :

ou adresse postale:

.....

.....

.....

**Merci de mentionner
votre identité et le motif
légitime de votre requête,
s'il est exigé par la loi.**

Si malgré l'engagement de votre établissement à respecter vos droits et à protéger les données vous concernant, vous restez insatisfait, il vous est possible d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : la Commission nationale de l'informatique et des libertés (cnil.fr).

**Vos données personnelles sont susceptibles d'être utilisées pour réaliser des recherches afin d'améliorer la connaissance scientifique et la qualité des soins.*

En garantissant préalablement votre anonymat, certaines de vos données de santé peuvent faire l'objet de communications scientifiques (séminaires, congrès, publications dans la presse scientifique) et/ou réutilisées à des fins d'enseignement.